

Décision

Autorisation d'urbanisme

Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour l'installation d'une structure modulaire provisoire d'une durée d'un an sur le site de la maison de santé de Saint-Loup Lamairé

- Vu l'Ordonnance no 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment, son article 1

Considérant le besoin d'étendre provisoirement la maison de santé de Saint-Loup Lamairé dans l'attente de la construction de la maison de santé d'Airvault,

Il est décidé de

- ✓ Valider la demande d'autorisation d'urbanisme
- ✓ Autoriser le Président à la signer

A Airvault, le 30 avril 2020
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél: 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20200514-117-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14-05-2020

Publication le : 14-05-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48